

**Transcription du Journal des Marches et Opérations du 288<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie**  
**Octobre 1917 – Chemin des Dames**

par Anne-Marie BERDEIL

**ORDRE DE BATAILLE**

**Etat Major**

Jasienski	A.	Lieutenant-colonel	Chef de corps
Coumes	A.	Capitaine	Adjoint au chef de corps
Grimont	T.	Sous-lieutenant	Porte-drapeau
Ducom	A.	Lieutenant	Officier d'approvisionnement
Bouget	A.	Lieutenant	Officier des détails
Martin	T.	Lieutenant	Officier pionnier
Bertin	A.	Sous-lieutenant	Officier téléphonique
Gaud	A.	Médecin major 2 <sup>e</sup> cl.	Médecin-chef de service
Nicolas	R.	Pharmacien aide-major. 2 <sup>e</sup> cl.	

**4<sup>e</sup> bataillon**

Petit Etat Major	13 <sup>e</sup>	14 <sup>e</sup>	15 <sup>e</sup>	CM4
Barrère A <sup>1</sup> ., chef de bataillon	Delrieu R <sup>2</sup> ., capitaine	Burgalat A., capitaine	Guerini A., capitaine	Ronfot R., capitaine
Mérot T <sup>3</sup> ., Capitaine AM <sup>4</sup>	Vernant A., sous-lieutenant	Claverie R., lieutenant	Duffort R., lieutenant	Labadie R., lieutenant
Bourgeat (R.), AM 2 <sup>e</sup> cl.	Carol R., id.	Prospéri A., sous-lieutenant	Fromage A., sous-lieutenant	Savès A., lieutenant
	Rogaume T., id.	Delfour R., id.	Espinasse R., id.	Barthère A. sous-lieutenant
				Lassalle R., sous-lieutenant

**5<sup>e</sup> bataillon**

	17 <sup>e</sup>	18 <sup>e</sup>	19 <sup>e</sup>	CM5
Lagoubie A., chef de bataillon	Mettais R., sous-lieutenant	Pujol A., lieutenant	Ménetrois T., lieutenant	Capdeville A., lieutenant
Moreau T., capitaine AM	Cazenave A., id.	Lamarque T., sous-lieutenant	Valette A., sous-lieutenant	Boulangier R., sous-lieutenant
Comet R., Médecin, AM 2 <sup>e</sup> cl.	Tonnellier R., id.	Hocdet T., sous-lieutenant	Chenue R., id.	Torte, R., id.
		Lizon A., sous-lieutenant		

<sup>1</sup> A. :Active

<sup>2</sup> R. : Réserve

<sup>3</sup> T. : ?

<sup>4</sup> A.M. : aide-major

## 6<sup>e</sup> bataillon

	21 <sup>e</sup>	22 <sup>e</sup>	23 <sup>e</sup>	CM6
Aymeric A., chef de bataillon	Lamothe R., lieutenant	Delample R., lieutenant	Jonoux R., lieutenant	Pelet A., sous-lieutenant
Lafon R., capitaine AM	Arsonneau T, sous-lieutenant	Thiberghien R., lieutenant	Plantagenet T., sous-lieutenant	Pomès R., sous-lieutenant
Delort,R., médecin AM 2 <sup>e</sup> cl.	Pautries T., id.	Maurette R., sous-lieutenant	Koenig T., sous-lieutenant	Cabarrou A., sous-lieutenant
	Malbec A.,id.	Dumont T., sous-lieutenant		
	Gatte R., id.			

## C. I. D.

16 <sup>e</sup>	20 <sup>e</sup>	24 <sup>e</sup>
Fauré R. , sous-lieutenant	Charpentier R., sous-lieutenant	Cardonne R., lieutenant
	Clément A., lieutenant	Lombard T., sous-lieutenant

## BATAILLE DU CHEMIN DES DAMES

Mission générale : le 5<sup>e</sup> bataillon doit prendre part aux opérations menées par la 6<sup>e</sup> Armée contre les positions allemande du Chemin des Dames et participer en particulier à l'action offensive que doit tenter le 283<sup>e</sup> contre les positions ennemies de l'éperon Ste Berthe, action offensive qui a pour but la conquête de la tranchée de la Royère entre le boyau de la ferme et du Laiton ; le boyau du Laiton entre la tranchée de la Royère et le boyau du Sénégal ; ligne allant du point d'intersection Laiton-Sénégal au point 70,5-28 (sans la tranchée de la Mélinite) ; tranchée du Rocher et toute la bordure orientale de l'éperon Ste Berthe jusqu'au point 69-37. Le 283<sup>e</sup> opère avec la 66<sup>e</sup> DI qui est à sa gauche.

Mission particulière : cerner et nettoyer la creute Ernst-Auguste ; cerner et nettoyer les creutes de la ferme St Martin et de la chapelle Ste Berthe. La première de ces missions est confiée à la 17<sup>e</sup> compagnie du 288<sup>e</sup> renforcée d'un groupe Schilt<sup>5</sup> et d'une section de mitrailleuses affectée au 4/283<sup>e</sup> est placée sous les ordres du commandant **Vaas** qui lui donnera ses instructions. La deuxième mission est confiée aux 2 autres Compagnies du 5/288<sup>e</sup> renforcées de la CM5 et de 3 groupes Schilt, sous les ordres du chef de bataillon Lagoubie.

---

<sup>5</sup> Schilt : Lance-flamme de fabrication française composé d'un réservoir de 80 litres de pétrole et d'une lance permettant un jet d'une portée maximale de 35 mètres. La mise à feu se fait par grenades. Les sections Schilt sont les unités spécialisées dans le maniement de ces lance-flammes

Le 4<sup>e</sup> bataillon doit constituer la garnison de sécurité du quartier Champagne. Le 6<sup>e</sup> bataillon en réserve générale à Rochefort et dans la place d'armes de Champagne.  
P.C. du lieutenant-colonel commandant le 288<sup>e</sup> : creute de Rochefort.

**Le 20 octobre**, le B5 quitte les cantonnements de Braine et de Servenay et va occuper les tranchées de Bartan et Andrinople. A 23h, le B6 est relevé dans la quartier Berry par le 5/220<sup>e</sup> et va s'installer partie à Rochefort (21<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup>, 1<sup>e</sup> section de la 22<sup>e</sup>), partie aux abris Gerleaux (3 sections de la 22<sup>e</sup>).  
P.C. du chef de bataillon : Rochefort.

Bataillon 4 sans changement.

**21 octobre**. L'attaque étant différée le B5 reçoit l'ordre de se porter à la creute de Rochefort et aux abris de Gerleaux ; le B6 se rend au complet à Chavonne.

**22 octobre**. Le B5 quitte à 21h ses emplacements et va occuper les positions suivantes : tranchée de Départ (la droite de la compagnie de droite 18<sup>e</sup>) vers le boyau Laroche, la gauche de la compagnie de gauche 19<sup>e</sup> vers Ad9.

**Pertes : troupe : 1 homme**

**23 octobre**. A 0h, la 17<sup>e</sup> compagnie se porte en avant de la tranchée du Bandit, 2 sections à droite, 2 sections à gauche boyau Garnault.

Le B4 quitte à 22h30 la creute de Rochefort pour aller occuper les emplacements indiqués ci-dessous :

- 13<sup>e</sup> : tranchée Apana entre boyau Sylvestre et du Ravineau
- 15<sup>e</sup> : tranchée du Départ à cheval sur le boyau Négus
- 14<sup>e</sup> : P.C. Dauphiné et abris voisins
- CM4 : 2 sections à Scutari, de part et d'autre du boyau du Vertige, 1 section intersection Apana-Négus , 1 section Est intersection Négus-Bandit

Le B6 a rejoint partie à Rochefort (21<sup>e</sup> , 1 section de la 23<sup>e</sup> , 1 peloton de la CM6), partie à Bartan (1 peloton 23<sup>e</sup> , 1 peloton CM6), partie à la place d'armes de Champagne (22<sup>e</sup> compagnie).

L'heure H = 5h15

A 2h, l'ennemi commence un violent tir de contre-préparation qui s'étend sur les diverses parallèles de départ et boyaux. Les 2 bataillons 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> sont soumis à un tir continu qui ne cessera pas au moment de l'attaque.

La 17<sup>e</sup> compagnie n'a pu avoir connaissance de l'heure de l'assaut, le barrage ayant empêché les coureurs d'arriver au, commandant de compagnie.

A l'heure fixée, le 283<sup>e</sup> commence son mouvement, mais la 15<sup>e</sup> compagnie de ce régiment décimée par le barrage ennemi, ne peut prononcer son attaque.

Le sous-lieutenant **Mettais**, commandant la 17<sup>e</sup> compagnie du 288<sup>e</sup> enlève bravement son unité et la porte en avant. De sa propre initiative va remplir la mission qui incombait à la 15<sup>e</sup> du 283<sup>e</sup>. Il enlève la tranchée de la Mélinite jusqu'à la creute Ernst-Auguste qu'il fait fouiller, organise la position conquise, ramène quelques prisonniers et 2 mitrailleuses. Pendant ce temps, sous les ordres du chef de Bataillon, l'autre groupe se portait dans la tranchée Scutari subissant, du fait d'un barrage profond, des pertes assez sérieuses.

A H+3, le B5 reçoit l'ordre de s'installer sur les positions occupées, la DI de gauche étant bloquée à la naissance du ravin des Bovettes<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Bovettes : nom d'une ferme aujourd'hui disparue.

Une partie de la 19<sup>e</sup> compagnie sous les ordres du sous-lieutenant Valette ne peut être touchée par l'ordre d'arrêt, continue sa progression vers le Salpêtre qu'elle dépasse. Le sous-lieutenant Valette rallie à lui 2 sections de mitrailleuses d'un bataillon de chasseurs, organise la position et conserve le terrain malgré la contre-attaque ennemie ; il prend 2 mitrailleuses ennemies et fait des prisonniers. L'ordre de stationnement étant donné, les compagnies s'échelonnent en profondeur de la tranchée du salpêtre à la tranchée Scutari ; 19<sup>e</sup> à gauche du boyau du Venin, 18<sup>e</sup> à droite, 17<sup>e</sup> sur tranchée de la Mélinite et restent en position jusqu'au 24 au soir.

A H+4, le B4 s'était déplacé pour occuper les emplacements ci-dessous :

- 14<sup>e</sup> sans Peltier et Scutari à droite du boyau Garnault
- 15<sup>e</sup> : tranchée Apana
- CM4 conserve ses positions

A 9h35, le B5 reçoit l'ordre de se mettre à la disposition du colonel Lévy.

Le bataillon va occuper Peltier et Scutari à cheval sur Ad9.

- 21<sup>e</sup> ouest intersection Scutari-Garnault
- 22<sup>e</sup> à gauche de la 21<sup>e</sup>
- 23<sup>e</sup> : tranchée Peltier à droite du boyau Laroche
- CM6 à cheval sur le boyau Garnault
- PC du bataillon tranchée Peltier

18h30. Le bataillon prend le dispositif ci-dessous :

- 14<sup>e</sup> et CM4 sans changement
- 13<sup>e</sup> en 7027, 2 sections, 2 sections intersection de la Gargousse avec le Négus
- 15<sup>e</sup> 2 sections entre Gargousse et Bandit, 1 section à Scutari, 1 section à Apana

<b>Pertes :</b>	<b>Officiers :</b>	<b>tués :</b>	<b>3</b>
		<b>blessés :</b>	<b>4</b>
	<b>Troupe :</b>	<b>tués :</b>	<b>34</b>
		<b>blessés :</b>	<b>144</b>
		<b>disparus :</b>	<b>15</b>

**Médaille militaire :** 39<sup>e</sup> C.A. Le Général Commandant le 39<sup>e</sup> C.A. accorde la médaille militaire à :

- **Téroult Benjamin**, matricule 1169, cl. 1916, FM, 22<sup>e</sup> Compagnie 288<sup>e</sup>
- **Levy Théophile**, FM, 15<sup>e</sup> Compagnie 288<sup>e</sup>

**Nomination :** GQG. 19-10-17. Par décision du Général Commandant en Chef en date du 19-10-17 l'adjudant **Gatte Pierre** du 288<sup>e</sup> (réserve) est nommé sous-lieutenant à TT dans les conditions du décret 2-1-15.

**24 octobre.** Les compagnies du 6/288<sup>e</sup> sont alertées à partir de 4h30 prêtes à repousser un attaque et à contre-attaquer.

19h50 ordre est donné au B6 de tenir les anciennes lignes derrière le 369<sup>e</sup> qui a relevé le 283<sup>e</sup>.

Emplacement des unités :

- 21<sup>e</sup> dans Salareng et Gargousse du Garnault au Venin
- 22<sup>e</sup> : tranchée du Départ
- 23<sup>e</sup> : tranchée Peltier à cheval sur le Garnault
- CM6 : Dauphiné

<b>Pertes :</b>	<b>Officiers :</b>	<b>blessés :</b>	<b>1</b>
	<b>Troupe :</b>	<b>tués :</b>	<b>2</b>
		<b>blessés :</b>	<b>9</b>
		<b>disparus :</b>	<b>1</b>

**Médaille militaire** : 39<sup>e</sup> C.A. Le Général Commandant le 39<sup>e</sup> C.A. accorde la médaille militaire à :

- **Sor Bernard**, matricule 944, cl. 1899, CM6, 288<sup>e</sup>

**25 octobre.** Dans la nuit du 24 au 25, les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> Compagnies quittent leurs emplacements, la 17<sup>e</sup> est relevée dans la nuit par une compagnie du 369<sup>e</sup>.

- Le B5 va cantonner à Chavonne.

Les 21<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> compagnies passent sous les ordres du capitaine **Trabila** du 369<sup>e</sup>.

- La 21<sup>e</sup> occupe la tranchée du Salpêtre, à cheval sur la route de Filain.
- 23<sup>e</sup> tranchée de Dantzig en arrière de la 21<sup>e</sup>

20h, le B5 monte en réserve à la creute de Rochefort où il séjourne jusqu'au 27.

4h45, le B4 du 288<sup>e</sup> ayant été relevé par le 6/396<sup>e</sup>, le dispositif du 4/288 devient le suivant :

- 13<sup>e</sup> : 2 sections entre Gargousse et Bandit
- 15<sup>e</sup> : 2 sections Apana, 2 sections dans la tranchée du Départ
- 14<sup>e</sup> à la disposition du 369<sup>e</sup>, 1 peloton entre le Chemin des Dames et la Gargousse de 7027 au Négus ; 1 peloton dans la tranchée du Salpêtre et prolongement jusqu'à la Gargousse
- CM4 : 2 sections à la disposition du 6/369<sup>e</sup>, une en 7028, l'autre en 7029.

Cette situation reste sans changement pour le B4 jusqu'au 28-10-17.

**Pertes : troupe : blessés : 4**  
**Tués : 9**

**Médaille militaire** : GQG n°21369 du 18-10-17

Par ordre 5822-D du 18-10-17, le Général Commandant en Chef a conféré la médaille militaire à :

- **Loumé Louis**, 23<sup>e</sup> Compagnie 288<sup>e</sup>

**26 octobre.** Situation sans changement

**27 octobre.** Le 5/288 va relever le 6/288 qui va s'installer à Rochefort.

Emplacement des unités du B5 :

- 19<sup>e</sup> tranchée du Salpêtre
- 18<sup>e</sup> tranchée de Dantzig
- 17<sup>e</sup> tranchée Peltier
- CM5 : Dauphiné
- PC du bataillon : id.

**Légion d'Honneur.** La croix de chevalier de la Légion d'Honneur a été accordée aux officiers dont les noms suivent : Ordre n°436. C.I. du 39<sup>e</sup> C.A. du 24-10-17 :

- Lieutenant **Pujol G.** 288<sup>e</sup>
- Sous-lieutenant **Boulanger E.** 288<sup>e</sup>

**Promotions.** JO du 24-10-17. Par décret du 21-10-17 sont nommés dans l'arme de l'Infanterie au grade de lieutenant : **Bouget J.M.** 288<sup>e</sup>

**Médaille militaire** : la médaille militaire a été accordée à :

Ordre n°494 C.I. du 39<sup>e</sup> C.A. du 23-10-17 :

- **Kin Urbain**, 18<sup>e</sup> Compagnie 288<sup>e</sup>

Ordre n°495 C.I. du 39<sup>e</sup> C.A. du 25-10-17 :

- **Lamère Henri**, caporal, 19<sup>e</sup> Compagnie 288<sup>e</sup>

Ordre n°537 C.I. du 39<sup>e</sup> C.A. du 25-10-17 :

- **Fumet Emilien**, sergent, 13<sup>e</sup> Compagnie, 288<sup>e</sup>

**28 octobre.** Le B4 reçoit l'ordre de se porter à la creute Rochefort où il arrive vers 22h ; le B6 va cantonner à Chavonne.

**Pertes : troupe : 4 tués, 1 blessé.**

**29 octobre.** Le B5 relevé embarque en camion à Cys-la-Commune et est transporté à Brécy.

Pertes : troupe : 1 blessé. 1

**30 octobre.** L'EM, CHR et B4 embarquent en camions entre à Cys-la-Commune et Presles et sont transportés à Coincy.

Le B6 embarque au même point et est transporté à Brécy.

Emplacement des troupes :

- EM – CHR, B4 : Coincy
- B5-B6 : Brécy
- TC-TR : Coincy

**Renfort : 1 adjudant, 4 sergents, 94 hommes venus du CID.** sont affectés aux compagnies actives du régiment.

**31 octobre.** Rien à signaler.

**[Non transcrites : les 9 pages suivantes : tableau nominatif des hommes tués, blessés,]**

#### **Situation numérique des pertes subies par le corps di 20 au 31-10-17 au Chemin des Dames**

	Tués	Blessés	Disparus	total
Capitaines	1			1
Lieutenants		2		2
Sous-lieutenants	2	5		7
Sous-officiers, cap. et soldats	44	168	16	228

**Total : Officiers : 10**

**Troupe : 228**